

JG La présente attestation annule et remplace celle établie  
le 7.4.54

Services de l'Administration Centrale  
du Ministère de la Défense Nationale.

Office Central de la Matricule,

Caserne Prince-Albert,  
24, rue des Petits-Carmes,  
BRUXELLES 1.

DOSSIER N° III/14427

Madame WATELET Viviane (Mlle)  
Epoque DASCOTTE Jacques  
46 Rue Souverain Pont  
LIEGE. -

## ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à Monsieur WATELET

Alphonse, Théodore,

né(e) à MARCHEN, le 16 mai 1920,

par la 17ème Commission de révision de LIEGE

en date du 14 novembre 1959, en application des articles 1 et 5 de  
l'arrêté-loi du 19 septembre 1945, établissant le Statut de la Résistance Armée.

Monsieur WATELET Alphonse, Théodore,

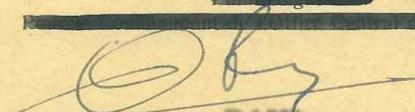
était affilié(e) au Groupement "PA"

La Commission constate que l'intéressé(e) a participé effectivement à la résistance  
armée du 1.11.43 au 26.1.44.

Bruxelles, le 28-4-1964 19

TESTATION pour :

Ayant droit;  
Groupement;  
O.N.A.C.;  
O.C.M.;  
R.A. - D.H.;

  
RANS  
Capitaine-commandant d'Administration  
Directeur

### AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. Le cas échéant,  
il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes par l'administration communale de  
sa résidence.

68240. - I.G.M./D.S.Gx. - 7.000 ex.

A.F.

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

DOSSIER N° III/14427

1<sup>re</sup> Section Mademoiselle **LEBRUN, Léonie** tutrice de  
**WATELET, Viviane (Fille)**  
COMMISSIONS Chemin de la Sarte, 48  
HUY.

## ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre  
posthume à **Monsieur WATELET, Alphonse-Théodore**.....

né à **Marchin**,....., le **16 mai 1920**.....  
par la Commission de contrôle de **Révision de LIEGE**.....  
en date du **14 novembre 1953**....., en application des arti-  
cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le  
Statut de la Résistance Armée.

**Monsieur WATELET, Alphonse -Théodore**.....  
était affilié au groupement **P.A.**.....

Le temps passé dans la Résistance est de **3 mois, soit**  
**du 1-11-43 au 26-1-44, arrondi au mois supérieur.**

A Bruxelles, le **7 avril 1954**.....

POUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,  
Le Colonel DE RIDDER,  
Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;  
2° Groupement;   
3° O. C. M.;  
4° D. G. P. M./III D.;  
5° D. G. P. M.;  
6° .....

### AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir.  
En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en  
établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration commu-  
nale de sa résidence.

OFFICE DE LA RESISTANCE  
VAN DEN WEERSTAND  
DIENST

PROPOSÉ le :	
pour	
Ord. Nat.	Croix Guerre
Méd. Rés.	Méd. Comm.
Vol. Guerre	Méd. Brav.

Groupement de résistance : P.A.  
Weerstandsgroepering : \_\_\_\_\_

NOM (en capitales) : WATELET  
NAAM (in drukletters) : \_\_\_\_\_

Prénoms : Alphonse, Théodore  
Voornamen : \_\_\_\_\_

Domicile : rue Ste Catherine, 105 Huy  
Adres : \_\_\_\_\_

Lieu et date de naissance : Marchin, le 16.5.1920  
Geboorteplaats en datum : \_\_\_\_\_

Nationalité : Belge  
Nationaliteit : \_\_\_\_\_

Etat civil : célibataire  
Burgerlijke stand : \_\_\_\_\_

N° de la carte d'identité : \_\_\_\_\_  
N° der eenzelveidheidskaart : \_\_\_\_\_

Grade et position militaire : \_\_\_\_\_  
Graad en militaire stand : \_\_\_\_\_

Profession et position civile : garçon d'hôtel  
Beroep en burgerlijk ambt : \_\_\_\_\_

Ayants droit éventuels en cas de décès : Viviane Watelet enfant reconnu légitime  
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden : par décision du Tribunal de Huy

Date d'entrée dans la résistance : #  
Datum van toetreding tot den Weerstand : \_\_\_\_\_

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : Entrée aux Partisans, dans la brigade  
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) : de Thonch (famille) / date inconnue de nous.

Faisi à la brigade julien le 1 Novembre 1943

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : Quie le 8 janvier 1944 à  
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) : Marchin, famille à Liege, le 26.1.1944

N° de la carte du groupement (si possible) : \_\_\_\_\_  
N° der lidkaart (indien mogelijk) : \_\_\_\_\_

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? Thore Victor (d'ici) / et Henri  
Door wie is U aangeworven in de groepering : François Huy

Lieu de votre principale activité : Oudeonne, Charleville, Condruz  
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :  
Activiteit door den Groepeerster mede te onderteekenen, met beoordeeling :

M. Jussan, journaliste clandestine.  
La batellerie, incluant toute la colza-  
Exécutions de collaborateurs et actions diverses.

Jonc Accord  
Delfont

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE :  
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :  
Handteekening van belanghebbende,

Delfont

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :  
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de  
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij  
l'affiliation au groupement ;  
de groepeerings ;

2° Que .....  
2° Dat .....

était (n'était pas) (1) affilié au groupement ..... avant le 4 juin 1944  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings ..... vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au .....  
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :  
....., uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du  
groupement  
Zegel der  
groepeerings

Le Commandement National,  
Het Nationaal Commando.

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduites, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te  
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.  
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

ADMINISTRATION COMMUNALE

HUY, le 6 septembre 1948.

DE HUY

BUREAU N° 5.

Ind. N° /.

ANNEXES /.

Nous, Bourgmestre,

Objet :

certificat de  
nationalité.

Déclarons que le nommé Alphonse-Théodore WATELET, né à Marchin, le seize mai mil neuf cent vingt, fils de Dieudonné-Joseph Watelet et de Julienne-Alphonsine Richard, son épouse, célibataire, domicilié à Huy, rue Sainte-Catherine, 105, décédé à Liège, le 26 janvier 1944, ÉTAIT de nationalité belge de naissance.

Le Bourgmestre,

Délivré sur papier libre pour affaire  
administrative.



FRONT DE L'INDÉPENDANCE

**ARMÉE BELGE**  
**DES PARTISANS**

AMICALE  
AFFILIÉE A L'UNION NATIONALE  
DE LA RÉSISTANCE

RÉGIONALE 012

SECRETARIAT :

11, rue Suroyeux, Vierset-Barse

C.012/R.A.

Vierset-Barse, le 10 Juillet 48

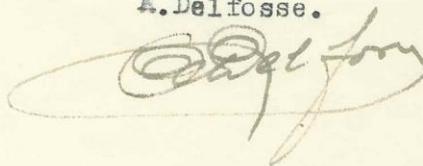
C. René Adam.  
Bruxelles.  
-:-:-:-:-:-:-

Cher ami,

Veux-tu trouver ci-joint un dossier de résistant  
amné au nom de notre regretté camarade Wetelet, lequel a été  
fusillé. Son dossier n'a pas été établi en temps utile,  
mais j'espère que tu pourras le faire passer, car cela  
serait vraiment mal heureux, pour la pension de son enfant.  
Je compte sur toi et t'en remercie.

Bien cordialement,

A. Delfosse.



RESUME propose par le chef du groupement de la resistance armee

Membre de "L'ARMEE BELGE DES PARTISANS" actif et courageux, il realise toutes les missions qui lui sont confiees sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les taches qui lui sont devolues: Diffusion de la presse clandestine et de tracts, recolte de fonds pour le soutien des familles de nos camarades deja tombes; transports d'armes et de dynamite, participation a de nombreux actes de sabotages, tel que incendie de meules de Lin et Colza, participation a des actions punitives contres les traitres et collaborateurs.

Arrete en service commende le 8 janvier 1944, il est fusille a Liege le 26/1/1944.

MG.

En annexe: acte de decès

Bruxelles le 3 decembre 1943  
Le chef du groupement de la  
Resistance armee

Scen de l'office de la  
Resistance armee

W A T H E L E T

Alphonse Theodore

Marchin, le 16/5/1920

Belge

Soldat

-----  
Partisan

Le chef de l'office de la  
Resistance armee

I/II/1943

Scen de l'office de la  
Resistance armee

inexistent sous l'occupation

néant

néant

Française

sa fille: Viviane

Wathelet, Rue St Catrine, 105, Huy

Membre de "L'ARMEE BELGE DES PARTISANS" depuis novembre 1943, il realise toutes les missions qui sont confiees sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les taches qui lui sont devolues: Diffusion de la presse clandestine et de tracts, recolte de fonds pour le soutien des familles de nos camarades deja tombes; transports d'armes et de dynamite, participation a de nombreux actes de sabotages, tel que incendie de meules de Lin et Colza, participation a des actions punitives contres les traitres et collaborateurs.

Arrete par l'ennemi le 8 janvier 1944, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il detient il est fusillé a Liege, le 26/1/1944

CITATION proposée par le chef du groupement de la résistance armée:

Membre de "L'armée belge des Partisans" dévoué et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès: notamment; incendie de meules de lin et colza, actions punitives contre les traîtres et les collaborateurs.

Arrêté en service commandé le 8 janvier 1944, il est fusillé à Liège le 26/1/1944.

MG  
En annexes: actes de décès

Secrétaire du groupement de la  
Résistance armée

Bruxelles le 2 décembre 1943  
Le chef du groupement de la  
Résistance armée

WATHELET

Alphonse Théodore

Marschin, le 16/2/1950

Belge

Soldat

Partisan

Secrétaire de l'office de la  
Résistance armée

Vu et approuvé le  
Le chef de l'office de la  
Résistance armée

Existant sous l'occupation

néant

néant

Français

se situe: Vervins

Wathelet, Rue St Germain, 105, Huy

Membre de "L'ARMÉE BELGE DES PARTISANS" depuis novembre 1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès: notamment; incendie de meules de lin et colza, actions punitives contre les traîtres et les collaborateurs. Arrêté par l'ennemi le 8 janvier 1944, il est fusillé à Liège le 26/1/1944. Arrêté en service commandé le 8 janvier 1944, il est fusillé à Liège le 26/1/1944.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RESISTANCE

.17° Commission de Révision

N° du dossier :

III-14427

M..

*transmis le  
14.11.53*

R E C O M M A N D E .

*Copie pour information  
à la résistance et  
à Muffieux*

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par décision de la 17° Commission de Révision de la Résistance Armée, votre reconnaissance en qualité de Résistant Armé vous a été accordée - ~~refusée~~ - en séance du samedi .14... novembre. 1953.

Veillez trouver ci-dessous une copie de la dite décision :  
contre

(voir décision au verso)

Veillez agréer, M....., l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de la  
Commission de Révision  
Le Greffier,

A Melle. LEBRUN Léonie, tutrice de l'  
ayant-droit de WATELET Alphonse  
. . . Chemin de la Sarte 48  
. . . . . H. UY . . . . .

*Watelet*

Copie pour information :  
- à l'Office de la Résistance  
- au Commandant du Groupement (P.A.)

" Attendu qu'au nom de WATELET Alphonse, un formulaire a été établi pour solliciter l'attribution du titre de R.A. au profit de l'intéressé, dossier n° III/14437; que ce formulaire émanant du groupement P.A. porte la signature d'un nommé André DELPOSSÉ, membre de ce groupement; Attendu que ce dossier a été soumis à l'examen de la Commission de Contrôle de Liège I, laquelle a accordé le titre de R.A. au dit Watelet Alphonse, par sa décision du 16 décembre 1949;

Attendu que par dépêche du 1<sup>er</sup> Février 1952 de l'Office de la Résistance, ce dossier a été déféré à la présente Commission de Révision, le formulaire en question étant accompagné d'une attestation à portant la signature d'une personne condamnée postérieurement, du chef de fausses déclarations en matière de résistance;

Attendu que l'intéressé étant décédé le 26 Janvier 1944, son ayant-droit étant sa fille mineure, nommée WATELET Viviane, la tutrice de cette dernière, nommée LEBRUN Léonie, a régulièrement comparu en ses lieu et place sur convocation datée du 22 octobre 1953, et qu'elle a reproduite à la Commission, cette convocation étant accompagnée de la notification de même date, portant que le dossier serait examiné par la présente Commission sur la base de l'article 5 bis de la loi du 30 mai 1953, pour statuer en degré d'appel;

Attendu qu'il résulte, tant du dossier que de l'instruction à laquelle a procédé la 17<sup>e</sup> Commission de Révision, que feu WATELET Alphonse a été enrôlé au groupement des P.A. à la date du 1<sup>er</sup> novembre 1943, qu'il a été arrêté par la feldgendarmarie le 8 Janvier 1944 et fusillé par les allemands le 26 Janvier 1944;

Attendu qu'il y a donc lieu de confirmer la décision à quo .

PAR CES MOTIFS:

LA COMMISSION, statuant cont radiotoirement et à l'unanimité, en degré d'appel

Eit que feu WATELET Alphonse a droit au titre de R.A. au sein des P.A. pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1943 au 26 Janvier 1944 " .

MINISTÈRE  
MINISTERIE  
DE LA DEFENSE NATIONALE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST van den WEERSTAND

du dossier : 8020. 14.427.  
N° van het dossier :

posthume

Commission de Contrôle  
Controle Commissie

RECOMMANDE — AANGETEKEND.

de .....  
van Liege I.  
Rue palais de justice, n° .....  
à Liege, n° .....  
te

Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé.  
Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue.

M (Nom) WATELET (Prénoms) Alphonse Theodore  
(Naam) (Voornamen)  
rue Ste Catherine 105., n° ..... à Huy  
straat, n° ..... , te  
Province de Liège  
Provincie

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) ...  
Afzonderlijk Weerstander. Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — refusée — (1) en  
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter

séance du ..... 194...  
zitting van 16 DEC 1949

Liege, le 16 DEC 1949. 194...  
, den

Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen enkel verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn.

Het afdoend betekenen der hoedanigheid van Gewapenden Weerstander word alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt.

Pour le Président de la Commission,  
Voor de Voorzitter van de Commissie,  
Le Greffier — De Greffier,

*J. Beauvais*

T. S. V. P. — D. A. U. B.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

Rue Royale, 134  
BRUXELLES  
Tél. n° 18.38.00

Le - 1 FEB 1952

N° : III/I4427  
A.O.R./I.2F

*Spelle Verriane  
108-7 St. Catharine  
Henry*

Au Commandant National  
des Partisans Armés

.....

Monsieur le Commandant National

J'ai l'honneur de vous informer que le  
dossier du nommé : . . . WATELET Alphonse . . .  
né à : . . . Marchin . 16.5.20 . . .  
N° : . . . III/I4427 . . .  
a été transmis à la 17ème Commission de Révision  
de . . . Liège . . . pour examen

Motif :

. . . . . Eléments nouveaux . . . . .  
. . . . .

Je vous saurais gré de suspendre toute  
délivrance d'attestations à l'intéressé tant que  
la Commission n'a pas statué sur son cas.

Veillez agréer, Monsieur le Commandant  
National, l'assurance de ma considération distin-  
guée.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE  
P.O.  
Pour le Chef de l'Office de la Résistance  
Le Lt. Colonel de rés. VANDERCAPELLEN

*Vander Capellen*

ARMEE BELGE DES PARTISANS  
A M I C A L E  
38, rue du Taciturne  
B R U X E L L E S .  
-----

Bruxelles, le 19.2.1952 .  
Tél : 33.06.05.

Cher Ami ,

Nous sommes avisés par l'Office de la Résistance, que bon nombre de dossiers de Résistants de la région Huy-Waremme, parmi lequel le vôtre, ont été transmis pour réexamen à la 17<sup>e</sup> Commission de Révision, sur la base " d'éléments nouveaux " .

Nous croyons qu'il s'agit là d'une campagne de dénigrement dérivée contre notre groupement et nous voulons y parer en passant à l'offensive .

Nous sommes donc décidé à faire défendre vos droits par des avocats désignés par notre groupement .

Nous vous serions obligé de vouloir bien nous faire savoir par retour du courrier, si vous acceptez l'aide juridique que nous vous offrons et nous dire en même temps si vous n'avez pas déjà consulté l'un ou l'autre avocat à cet effet .

A vous lire à ce sujet dans les tout prochains jours recevez Cher Ami , notre salut amical.

Le Secrétaire National,

R.ADAM.

30.3.1953.  
XXXXXXXXXXXX 38, rue  
du Taciturne.

M. DELFOSSE André,  
8, Arbre Ste. Barbe  
TIIHANGE.

EFF. I4427/LM.

Cher Ami,

Suite à ta lettre du 28 mars dernier, nous te transmettons en annexe copie du dossier de WATHELET Alphonse de Huy, pour ton information. Nous te transmettons aussi copie de la lettre que nous envoyons par même courrier à l'Office de la Résistance, concernant la 17<sup>e</sup> commission de révision .

Bien amicalement,  
Le Secrétaire National,

R. ADAM.

Copie pour information  
à Moulins.

Je joins copie du dossier Wathelet-  
à Delfour.

Huy, le 28.3.

P. René Oudan  
Bruxelles.

Cher ami, j'ai donc été appelé  
hier devant la 17.<sup>e</sup> Commission de  
Révision pour le dossier de WATHE  
LET  
Alphonse de Huy (n.<sup>o</sup> 14.427).

Le Président a voulu  
me poser une série de questions  
minutieuses auxquelles j'ai répondu  
catégoriquement de répondre, en  
lui faisant remarquer que sa façon  
de vouloir intimider les témoins ne  
réussirait pas avec moi -  
Que sujet de l'activité de Wathelet  
je lui ai dit de s'adresser au  
Commandant National -

Néanmoins, il serait bon  
que tu me fasses parvenir une copie  
du dossier.

Mes P. A. étaient représentés  
par Laure et Philipp; mais ces  
copains ne disent pas un mot.

Répondant à ma question,  
il m'a été répondu que lors des  
dossiers signés par François Trenchant  
en révision -

Dès que je recevrai communication  
par Liège de la révision de nos  
dossiers, j'en informerai M<sup>e</sup> Bouffiers.

Bien cordialement.

P. Delport